

PDG/A la suite de l'exclusion du maire de Cocobeach Démission collective d'une dizaine d'élus locaux

Styve Claudel ONDO
MINKO
Libreville/Gabon

L'EXCLUSION du maire de Cocobeach du Parti démocratique gabonais (PDG) - une mesure ayant contraint Jean de Dieu Nguema Mba à cesser immédiatement ses fonctions - vient de connaître un nouveau rebondissement. En effet, alors qu'une note du gouvernorat de la province de l'Estuaire enjoignait l'ordre à l'intéressé de «prendre toutes dispositions utiles aux fins de confier l'intérim au 2e adjoint au maire, pour expédition des affaires courantes, en attendant renouvellement partiel du bureau du conseil... », voici que 12

conseillers (11 municipaux et 1 départemental) choisissent de claquer, à leur tour, la porte du parti au pouvoir. Par cet acte, Alphonse Mba Obiang, André Nguema Obame, Thomas Ango Ze Ndong, Colette Meye M'Engouang, Jean-François Nkoghe Ntoutoume, Robert Ndzang Nguema, Clément Sima, Joël Ayong Obame, André Ntoutoume Bekale, Monserath Bondjet, Christophe Nguema et François Nkoghe Obiang entendent ainsi manifester leur solidarité à l'endroit de l'ancien édile, qui totalisait 19 ans à la tête de l'institution. C'est par un courrier datant du lundi 14 novembre dernier, que les démissionnaires ont motivé leur décision au secrétariat général du Parti démocratique gabonais.

Dans cette missive au ton plutôt incendiaire, les élus estiment que l'éjection du maire de Cocobeach, qu'ils considèrent comme une "décision arbitraire", est le résultat de la "dérive autoritaire et antidémocratique, qui a désormais cours au sein de ce parti". "Nous militantes et militants des fédérations 1 et 2 du PDG du département de la Noya, signataires de la présente correspondance, exprimons ici notre totale désapprobation de cette décision. Aussi, portons-nous à votre connaissance notre démission collective du PDG à partir de ce jour", ont-ils clairement signifié à l'instance exécutive de la formation politique au pouvoir. Toutefois, il est à préciser que ce tir groupé des élus était quelque peu attendu. D'autant que la



Photo : Olivier Ndembé
L'Hôtel de Ville de Cocobeach, les élus du PDG ont claqué la porte, pour protester contre l'éviction du maire central, Jean De Dieu Nguema Mba.

correspondance adressée au maire Nguema Mba par la Commission permanente de discipline du PDG stigmatisait déjà «le comportement de trahison et

d'indiscipline envers le parti de sept (7) conseillers municipaux PDG (...) ». C'est dire que ces derniers étaient certainement conscients de la menace

des sanctions majeures prévues par l'article 154 des statuts du parti. La situation actuelle de la mairie de Cocobeach devrait préoccuper au premier plan les instances supérieures du PDG et le ministère de l'Intérieur. Car le retrait des élus du parti au pouvoir confié, de facto, la gestion de l'institution aux sept (7) conseillers estampillés Rassemblement pour le Gabon (RPG), devenus majoritaires. Une formation politique qui, pour rappel, avait fait l'objet d'une exclusion de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence. Paul Mba Abessole ayant, quelque peu, agacé les leaders de cette famille politique par sa candidature à la dernière élection présidentielle. Affaire à suivre.

Présidentielle 2016/Demande en révision des décisions 050/CC et 052/CC Jugée irrecevable par la Cour constitutionnelle

O'. N.
Libreville/Gabon

Toutefois, la haute juridiction estime que la requête récemment introduite par les avocats de l'ancien candidat au scrutin du 27 août dernier est recevable en la forme. La décision de la Cour, rendue lundi, a été notifiée aux requérants le lendemain. Ces derniers se sont dits plutôt surpris par la procédure.

C'EST lundi que la Cour constitutionnelle a rendu sa décision relative à la requête introduite au début du mois en cours par les avocats de M. Jean Ping, ancien candidat à l'élection présidentielle du 27 août dernier. Laquelle sollicitait auprès de la haute juridic-

tion, la révision des décisions numéros 050/CC et 052/CC du 23 septembre 2016 relatives à son recours en réformation des résultats de ladite élection, qui ont donné vainqueur le candidat du Parti démocratique gabonais (PDG), Ali Bongo Ondimba. Dans son rendu, on retiendra que la Cour a décidé que "la requête présentée par M. Jean Ping est recevable en la forme". Cependant, elle décide par ailleurs que "la demande en révision des décisions numéros 050/CC et 052/CC du 23 septembre 2016 est irrecevable, les deux conditions invoquées pour l'ouverture de cette voie de recours n'étant pas remplies..." Et de poursuivre : "En conséquence, lesdites décisions

sont définitivement revêtues de l'autorité de la chose jugée". Parmi les arguments ayant motivé la décision des membres de la haute juridiction, le fait que les requérants, disent-ils, n'ont pas versé au dossier "une décision de justice devenue définitive des juridictions compétentes, laquelle consacrerait le caractère faux des 21 procès-verbaux des bureaux de vote du 2e arrondissement de la commune de Libreville dont les ratures et les surcharges entachant leur régularité ont amené la haute juridiction à annuler les résultats des bureaux de vote correspondants". Toute chose que les avocats de Jean Ping ont explorée, estimant que "la



Photo : Bandoma
Les membres de la Cour constitutionnelle lors d'une précédente audience solennelle.

Cour constitutionnelle s'est été notifiée "au moment où ils étaient encore en train d'échanger les mémoires" avec la partie défenderesse.

Non sans affirmer, à nos confrères, que : "En plus tous les juges ne sont pas là".

Félicitations au président de la République Ali Bongo Ondimba

• Excellence, Monsieur le président et cher frère,
J'ai suivi avec une attention soutenue le déroulement du processus électoral gabonais et c'est avec bonheur, que j'ai pris connaissance de la décision de la Cour constitutionnelle du Gabon, qui a validé, le 24 septembre dernier, votre réélection à la Magistrature suprême de votre pays. J'ai souhaité, à plusieurs reprises entrer en conversation téléphonique avec Votre Excellence pour vous adresser, de vive voix, mes félicitations et mes vœux, mais pour diverses raisons, cela n'a pas été possible. Ceci dit, je voudrais ainsi, au nom du gouvernement et du peuple comoriens et en mon nom personnel, vous adresser par la présente, mes chaleureuses félicitations ainsi que mes meilleurs vœux de réussite. Je reste en effet persuadé que votre sagesse, votre expérience, votre courage ainsi que l'action louable que vous menez, permettront d'impulser la sérénité et la concorde dans le climat politique de votre beau pays, le Gabon. Je formule des vœux pour que le dialogue large que vous proposez, permette de renforcer la stabilité du pays, afin de créer les conditions du renouveau que vous appe-

lez de vos vœux et pour que le Gabon garde toujours sa force pour faire face aux défis du développement, réaliser le bien-être que mérite sa population et conserver sa place dans le Concert des Nations. En vous renouvelant mes félicitations et mes vœux ainsi que mes sentiments d'amitié sincère et d'estime profond, que je nourris à l'égard de Votre Excellence et votre honorable famille, je vous prie de croire, Excellence Monsieur le président, en l'assurance de ma très haute considération. Très cordialement.

Azali Assoumani
-Président de l'Union des Comores

• Monsieur le président de la République,
-Je voudrais vous adresser, au nom du peuple zimbabwéen, du gouvernement de la République, et en mon nom personnel, nos sincères félicitations, à la suite de votre réélection au poste de président de la République gabonaise. Je voudrais en cette occasion, féliciter le

peuple gabonais pour avoir exercé massivement et de façon pacifique son droit démocratique. Votre victoire à la Magistrature suprême de votre pays, et la preuve éloquente de la confiance que place le peuple gabonais en votre leadership. Au moment où vous inaugurez votre nouveau mandat, je forme le vœu de continuer à œuvrer, avec vous, à l'exploration d'opportunités de coopération entre nos deux pays, à tous les niveaux, pour le bénéfice mutuel de nos peuples respectifs. Je saisis cette opportunité, cher collègue, pour vous souhaiter bonne santé et plein succès dans l'accomplissement des lourdes charges de la plus prestigieuse fonction de votre pays.

Robert Gabriel Mugabe
Président de la République du Zimbabwe

• Mon cher frère président,
J'ai l'honneur de vous adresser mes vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre reconduction à la présidence de la République du Gabon.

Alors que votre gouvernement vient de lancer sa feuille de route pour les 100 jours à venir, soyez certain que le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida(ONUSIDA) continuera à accompagner les efforts du Gabon pour changer, transformer et accélérer la réponse au VIH-le "Fast-Track". Nous espérons pouvoir compter sur votre leadership personnel, notamment en ce qui concerne l'accès continu aux médicaments de traitement antirétroviral et le déploiement ces agents communautaires dans les centres de prise en charge. Il est important de ne pas perdre les acquis de la réponse nationale au VIH, qui avaient valu au Gabon d'être cité en exemple par la communauté internationale, et de ne pas exposer le pays au risque de se retrouver confronté à une augmentation des nouvelles infections et des décès liés au VIH. Vous souhaitant plein succès au cours de votre mandat, je vous prie d'agrèer, Monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération.

Michel Sidibé
Directeur exécutif de l'ONUSIDA